



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 858

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9^e jour du mois de décembre 2024, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 858 intitulé « Règlement de taxation applicable pour le budget 2025 ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

5 novembre 2024

Adoption du règlement

9 décembre 2024

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 10 décembre 2024.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier